

## DÉCISION COMMUNAUTAIRE 2025\_097

**Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°1 au marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot n°2 Gros-Oeuvre Etendu**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2024/198 du 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché M24.037 travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 2 « Gros-oeuvre Etendu » et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution à la société POCHOLLE (59190 HAZEBROUCK) pour un total de 353 329,91 € HT soit 423 995,89 € TTC ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires suite aux travaux de curage R+1 comme le remplacement à neuf des linteaux bois châssis qui sont pourris ;

Considérant l'ordre de service exécutoire signé par la société POCHOLLE en date du 22 mai 2025 concernant des prestations supplémentaires ;

### DECIDE

**Article 1 :** De signer la modification de contrat 1 relatif au marché M24.037 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 2 Gros-Oeuvre Etendu » avec la société POCHOLLE (59190 HAZEBROUCK) pour un montant total de 6 930,77 € HT soit 8 316,93 € TTC.

Le marché passe d'un montant global et forfaitaire de 353 329,91 € HT (soit 423 995,89 € TTC) à 360 260,68 € HT (soit 432 312,82 € TTC), soit une augmentation de +1,9615 %.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 03 JUL. 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

